

*Les subsides*

Le mandat de la Société des postes comprenait trois grands objectifs: l'amélioration du service, l'amélioration des relations de travail et l'atteinte de l'autosuffisance financière.

J'aimerais faire remarquer à mes collègues de la Chambre, madame la Présidente, qu'aucun de ces trois objectifs n'avait priorité sur les deux autres puisque chacun d'eux représentait l'identification même des problèmes qui accablaient le service postal canadien et qu'invariablement les solutions proposées pour l'un seraient déjà un pas dans une bonne direction pour la solution des deux autres. En 1981, les Postes se dirigeaient toutes voiles dehors vers un déficit d'un milliard de dollars, et la décision libérale en 1981 d'augmenter d'un coup les tarifs de 17c. à 30c., une différence de 13c., n'avait pas amélioré les choses car on le voit maintenant la philosophie libérale consistait à faire porter tout le fardeau à l'usager sans s'attaquer aux racines du problème. Il n'y avait pas eu d'augmentation des tarifs depuis trois ans malgré des coûts d'opération qui, eux, augmentaient et, conséquemment les revenus du ministère des Postes en souffraient.

On nous reproche de vouloir que les Postes fassent leurs frais d'ici deux ans. On a la mémoire courte, madame la Présidente. Ce sont les libéraux qui, au moment de la création de la Société canadienne des postes, voulaient l'autosuffisance financière en deux ans. Seulement, on connaît la suite: gros parleurs, petits faiseurs! Comme si le problème économique ne semblait pas suffisant que penser alors qu'à l'époque on ne parvenait même pas à livrer 80 p. 100 du courrier à temps? L'entreprise privée faisait la vie dure aux Postes canadiennes et s'appropriait une part toujours plus grande des marchés et des services de messagerie, des colis et même du courrier traditionnel. Les centres de tri mécanisés étaient devenus désuets. En fait, leur implantation sous un régime libéral fut si mal gérée qu'elle représente un des plus beaux cas de gaspillage de fonds publics.

**Une voix:** Je n'en parlerais pas.

**M. Plourde:** Je ne vous apprendrai rien, madame la Présidente, et vous-même, les députés du parti libéral, en vous disant que les organisations et institutions de ce pays sont composées de femmes et d'hommes et que le facteur humain en représente l'âme, et c'est là que résidait, en 1981, le troisième problème de la nouvelle Société canadienne des postes. Les relations de travail étaient à ce point malades que le taux d'absentéisme, d'accidents et de congés de maladie même atteignait des records qui ne sont pas près d'être égalés lorsqu'on les compare à d'autres milieux de travail équivalents. La situation était d'autant plus complexe compte tenu que 29 unités distinctes de négociation se partageaient la tâche d'évaluer jusqu'à quel point on pourrait presser le citron. Il est facile alors de comprendre pourquoi ce climat, d'une acidité à vous arracher une grimace, a donné lieu à une série de grèves nationales au cours des années 1970 et jusqu'en 1981. Et ce qui est arrivé tout au long de cette série de grèves est inqualifiable. Ces situations ont eu pour effet de jeter à la rue et au chômage des entrepreneurs, des employeurs qui ont dû fermer boutique puisqu'ils dépendaient de la poste et pour rembourser leurs fournisseurs et pour être remboursés de leurs clients.

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que les petites et moyennes entreprises créent des emplois et que ce sont elles qui, toutes mises ensemble, donnent du travail à la majorité

des hommes et des femmes de ce pays. Cette série de grèves, donc, n'a pas seulement brisé les rêves de plusieurs petits entrepreneurs, mais a aussi forcé au chômage plusieurs personnes qui comptent sur l'entreprise privée pour se trouver du travail et nourrir leurs familles. J'espère que jamais nous n'aurons à revivre une situation semblable.

On peut penser que je viens de faire un tableau d'une situation peu enviable pour n'importe quelle organisation. Il est vrai qu'en 1981 la situation était désastreuse. On réalise aujourd'hui, cinq années plus tard, que le défi était de taille et qu'il faut du temps pour amener un dinosaure à bouger, encore faut-il s'assurer que tout le monde pousse du même côté.

J'aimerais appeler aux députés du parti libéral en particulier que l'autosuffisance financière pour la Société canadienne des postes n'est pas une création du parti conservateur et de ce gouvernement, mais bien d'eux. Je leur demanderais donc de faire preuve d'honnêteté intellectuelle et politique et de continuer dans la voie qu'ils avaient tracée à la Société canadienne des postes pour qu'elle puisse enfin se débarrasser de son déficit et améliorer son service. Je voudrais aussi sympathiser avec les députés libéraux et leur faire part de ma compréhension du rôle de l'Opposition. Qu'ils s'opposent à tout ce que nous voulons entreprendre, je l'accepte. C'est là le rôle de l'Opposition. Mais qu'ils s'opposent à ce qu'ils ont eux-mêmes établi et que nous voulons poursuivre, je trouve que c'est là s'opposer pour le simple plaisir de la chose. Et la chose en question est sérieuse, et à cet effet je considère qu'elle mérite d'être traitée comme telle.

Notre société, madame la Présidente, pas celle des postes mais toute la société canadienne, a subi des transformations majeures au cours des dernières années. Il nous faut comprendre que les organisations sont en quelque sorte des sous-systèmes d'un système global. Lorsque le système global qui est régi par des lois et des tendances économiques et sociales subit des transformations, les sous-systèmes dont les organisations font partie doivent s'ajuster, sinon ils risquent d'être dépassés et éventuellement de disparaître. Il nous faut comprendre que le défi qui a été donné à la Société canadienne des postes en 1981 va se continuer tout au long de son existence. En effet, tout le monde sera d'accord pour dire que notre société se développe à l'intérieur d'un cadre dynamique et qu'avec le temps certaines choses changent et qu'il faut nous ajuster.

Les dirigeants de la Société canadienne des postes nous proposent un plan général qui tient compte des transformations qu'a connues notre pays et fait preuve de réalisme en reconnaissant que d'autres transformations sont à venir et que, ce faisant, la Société canadienne des postes doit obtenir du gouvernement les moyens nécessaires afin de développer sa propre capacité de s'ajuster aux changements et ainsi relever le défi qui l'attend. Les discussions qui ont tenu lieu de débat suite à la présentation du plan général de la Société canadienne des postes ont engendré des incompréhensions sur le fond même de ce qui doit être le service postal. L'esprit même de la Loi sur la société canadienne des postes a pris du plomb dans l'aile. Ce que je veux dire, madame la Présidente, c'est qu'on en est rendu, cinq ans après cette loi votée par le Parlement, à se demander si la livraison porte à porte est un droit, si chaque communauté à travers le pays, et cela sans égard à la densité